

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ
DU 123, RUE SAINT-MARC À COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville de Coaticook que :

- le 11 décembre 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 123, rue Saint-Marc ;
- le 13 décembre 2023, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 8 janvier 2024, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 8 janvier 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant, ledit projet;
- le 10 janvier 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 11 mars 2024 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 12 février 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé au 123, rue Saint-Marc;
- le 8 mai 2024, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI pour l'immeuble situé au 123, rue Saint-Marc, est de permettre de porter à douze le nombre de logements aménagés dans le bâtiment situé au 123, rue Saint-Marc;

Le PPCMOI pour l'immeuble du 123, rue Saint-Marc est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 8 mai 2024.

DONNÉ à Coaticook ce 15^e jour du mois de mai 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 15 mai 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 mai 2024.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras